

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

BUREAU DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Septième session

Paris, 27 - 30 juin 1983

Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Rapport du Comité à la
22ème session de la Conférence générale

L'article 29, paragraphe 3, de la Convention du patrimoine mondial prévoit que " Le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ". Le Comité a fait rapport à la 20ème session de la Conférence générale sur les activités entreprises depuis la création du Comité jusqu'au 9 septembre 1978, puis à la 21ème session (Belgrade, 1980) pour la période du 9 septembre 1978 au 5 septembre 1980. Le rapport du Comité à la 22ème session de la Conférence générale (octobre-novembre 1983) devrait couvrir la période allant de septembre 1980 au 15 juin 1983.

Le Comité a décidé, lors de sa cinquième session, que, pour l'année au cours de laquelle se tient l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention, la session ordinaire du Comité devrait avoir lieu dès que possible après la réunion de cette Assemblée qui se tient au cours des sessions ordinaires de la Conférence générale. Par conséquent, le Comité n'aura pas l'occasion de discuter en 1983 de son rapport à la 22ème session de la Conférence générale. Un projet de rapport a été soumis au Comité à sa sixième session. Le Comité a décidé que ce projet serait complété par le Secrétariat et présenté pour approbation au Bureau du Comité à sa septième session.

Un projet de rapport pour la période allant du 5 septembre 1980 au 15 juin 1983 est soumis ci-joint à l'approbation du Bureau.

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
A LA CONFERENCE GENERALE

I. Composition et fonctions du Comité du patrimoine mondial

1. Le nombre des Etats ayant déposé un instrument de ratification, d'acceptation ou d'adhésion à la Convention du patrimoine mondial était de 53 au début de la troisième Assemblée générale, réunie au cours de la 21ème session de la Conférence générale de l'Unesco (Belgrade, 1980). Leur nombre est passé à 73 à la date du 15 juin 1983. La liste de ces Etats figure à l'annexe N° 1.

2. Lors de sa troisième session, l'Assemblée générale a procédé à l'élection de sept membres du Comité en remplacement de ceux dont le mandat venait à expiration. Le Comité du patrimoine mondial est composé actuellement comme suit :

République fédérale d'Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Bulgarie, Chypre, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, France, Guinée, Irak, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Népal, Pakistan, Panama, Sénégal, Suisse, Tunisie, Zaïre.

Le mandat de ces Etats s'achèvera comme suit :

- à la fin de la 22ème session de la Conférence générale (1983) : Australie, Bulgarie, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Irak, Népal, Tunisie;

- à la fin de la 23ème session de la Conférence générale (1985) : Argentine, France, Italie, Pakistan, Panama, Sénégal, Suisse;

- à la fin de la 24ème session de la Conférence générale (1987) : République fédérale d'Allemagne, Brésil, Chypre, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Zaïre.

3. Depuis le rapport antérieur soumis à la Conférence générale lors de sa 21ème session (doc. 21 C/87), le Comité s'est réuni à Paris les 10 et 11 septembre 1981 pour une première session extraordinaire, à Sydney, à l'invitation des autorités australiennes, du 26 au 30 octobre 1981 pour sa cinquième session ordinaire et à Paris du 13 au 17 décembre 1982 pour sa sixième session ordinaire.

4. Le Bureau s'est réuni à Paris, du 4 au 7 mai 1981 pour sa cinquième session, du 21 au 24 juin 1982 pour sa sixième session et du 27 au 30 juin 1983 pour sa septième session. Il se composait comme suit :

- du 1er septembre 1980 au début de la première session extraordinaire (Paris, 10-11 septembre 1981) :

Président : M. Michel Parent (France)
Vice-Présidents : Australie, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Panama, Yougoslavie
Rapporteur : M. A. Beschaouch (Tunisie)

- du 10 septembre 1981 au 26 octobre 1981 :

Président : M. R.O. Slatyer (Australie)
Vice-Présidents : Bulgarie, Etats-Unis d'Amérique, France, Panama, Sénégal
Rapporteur : M. A. Beschaouch (Tunisie)

- du 26 octobre 1981 au 13 décembre 1982 :

Président : M. R.O. Slatyer (Australie)
Vice-Présidents : République fédérale d'Allemagne, Brésil, Bulgarie, Guinée, Népal
Rapporteur : M. A. Beschaouch (Tunisie)

- du 13 décembre 1982 au 27 juin 1983 :

Président : M. R.O. Slatyer (Australie)
Vice-Présidents : Argentine, Bulgarie, Guinée, Italie, Pakistan
Rapporteur : M. A. Beschaouch (Tunisie)

5. Les fonctions du Comité du patrimoine mondial, telles qu'elles sont prévues par la Convention, peuvent se résumer comme suit :

- (i) identifier, sur la base des propositions d'inscription soumises par les Etats parties, les biens culturels et naturels de valeur universelle exceptionnelle qui seront protégés au titre de la Convention et inscrire ces biens sur la "Liste du patrimoine mondial";

- (ii) décider quels biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont à inclure dans la "Liste du patrimoine mondial en péril";
- (iii) déterminer les moyens et les conditions les plus appropriés d'utilisation des ressources du Fonds du patrimoine mondial pour aider, dans toute la mesure du possible, les Etats parties à préserver leurs biens de valeur universelle exceptionnelle.

II. La Liste du patrimoine mondial et la Liste du patrimoine mondial en péril

6. Sur la base des propositions d'inscription soumises par les Etats parties conformément à l'article 11 de la Convention, le Comité du patrimoine mondial a, depuis son rapport antérieur à la Conférence générale, décidé d'ajouter à la Liste du patrimoine mondial cinquante et un biens culturels et naturels : lors de sa première session extraordinaire, le Comité a décidé, par 14 voix pour, 1 contre et cinq abstentions, d'inscrire "La Vieille Ville de Jérusalem et ses Remparts" sur la Liste; lors de sa cinquième session ordinaire, le Comité a inscrit vingt-six biens culturels et naturels; et lors de sa sixième session ordinaire, le Comité a inscrit vingt-quatre biens sur la Liste. A la date du 17 décembre 1982, le nombre total des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial s'élevait à 136; la liste de ces 136 sites, qui ont été proposés par quarante Etats parties, figure à l'annexe II.

7. Lors de l'établissement de la Liste du patrimoine mondial, le souci du Comité a été de s'assurer que la Liste était aussi représentative que possible de tous les biens culturels et naturels dont la valeur universelle exceptionnelle répond aux termes de la Convention et aux critères d'évaluation des biens culturels et naturels adoptés par le Comité; ces critères figurent dans le document "Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial" (document WHC/2 révisé, octobre 1980). Le Comité a évalué chaque proposition d'inscription en fonction de ces critères, en tenant compte des commentaires de l'organisation non-gouvernementale compétente : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) ou l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) qui, avec le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) assistent aux sessions du Comité avec voix consultative.

8. Le Comité est conscient du fait que la Liste du patrimoine mondial ne peut être encore pleinement représentative de tous les biens de valeur universelle exceptionnelle existant au monde, car, d'une part, de nombreux Etats membres de l'Unesco ne sont pas encore parties à la Convention et, d'autre part, plusieurs Etats parties n'ont pas encore proposé de biens pour inscription sur la Liste.

9. Lors de sa sixième session, le Comité a adopté les orientations, établies conjointement par l'UICN et l'ICOMOS, en vue de l'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial en péril. A ce jour, cette Liste, sur laquelle figurent les biens qui requièrent de grands travaux de sauvegarde et pour lesquels une aide a été demandée au titre de la Convention, comprend deux sites : la "Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor", inscrite par le Comité lors de sa troisième session ordinaire (1979) et "La vieille ville de Jérusalem et ses remparts" que le Comité a inscrit lors de sa sixième session ordinaire (1982).

III. Le Fonds du patrimoine mondial

i) Contributions

10. A la date du 31 octobre 1982, les contributions totales au Fonds du patrimoine mondial, reçues des Etats parties pour la période 1979-1980, s'élevaient à 1.324.640,53 \$. Pour la période 1981-1983, les contributions totales des Etats parties s'élevaient à 1.470.216,99 \$ à la date du 15 juin 1983 (dont 531.252,32 \$ sous forme de contributions obligatoires et 938.964,67 \$ comme contributions volontaires).

ii) Coopération technique

11. Au cours de la période allant du 5 septembre 1980 au 15 juin 1983, la coopération technique suivante a été accordée au titre du Fonds du patrimoine mondial :

- a) Assistance préparatoire (assistance pour l'élaboration de listes indicatives de biens culturels et/ou naturels susceptibles d'être inclus dans la Liste du patrimoine mondial, de propositions d'inscription sur la Liste et de demandes de coopération technique).

Une telle assistance a été accordée aux Etats parties suivants : Algérie, Brésil, Chypre, Côte d'Ivoire, Ghana, Grèce, Guinée, Honduras, Mali, Pérou, Tanzanie et Yougoslavie, d'un coût estimé à 106.960 \$.

- b) Assistance d'urgence (assistance pour des travaux de sauvegarde de biens culturels et naturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou susceptibles d'y être inscrits, qui sont en danger immédiat de destruction ou de détérioration grave) :

Une telle assistance a été accordée à :

- Guatemala (assistance financière pour le Parc national de Tikal)	\$ 66.000
- Népal (assistance financière supplémentaire pour des travaux de consolidation du temple de Swayambhu)	\$ 13.000
- Pakistan (salaires des ouvriers et achat d'équipement pour des travaux urgents de restauration au Fort de Lahore et aux Jardins de Shalimar)	\$ 56.000
- Sénégal (équipement et aide financière pour des travaux de restauration à l'île de Gorée)	\$ 33.000
- Tunisie (contribution financière aux travaux urgents de consolidation au Palais de Dar-Haddad dans la Medina de Tunis)	\$ 95.000
- République démocratique populaire du Yémen (services d'expert pour l'élaboration d'un système d'évacuation des eaux usées à Shibam)	\$ 20.000

\$ 283.000

=====

c) Bourses : Soixante-dix bourses ont été octroyées à des ressortissants des Etats parties suivants : Bulgarie, Canada, Chypre, Egypte, Ethiopie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Inde, Malte, Maroc, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Panama, Pologne, Portugal, Sénégal, Tanzanie, Tunisie, Yougoslavie, Zaïre et Zimbabwe, dont le coût total est estimé à 685.710 \$.

d) Formation de spécialistes (autre que les bourses individuelles)

A sa sixième session, le Comité a décidé que, pour les activités de formation, la priorité devrait être accordée à la formation collective aux niveaux national et régional et que la formation individuelle devrait se limiter essentiellement à de brefs cours de recyclage.

Une aide pour l'organisation de cours de formation, pour des études et pour des ateliers de travaux pratiques a été octroyée comme suit :

- aide financière pour un séminaire sur la conservation du patrimoine architectural africain (Abidjan, décembre 1982) \$ 30.000
- contribution financière pour une étude sur les besoins en matière de formation et sur les débouchés pour les architectes-restaurateurs d'Amérique latine, entreprise en 1982 par le conseiller technique principal du projet régional PNUD/UNESCO en Amérique latine \$ 20.000
- formation in situ des gardiens de la réserve de La Amistad, Costa Rica (1982) \$ 14.300
- contribution financière pour un cours de formation organisé en 1983 par la Fondation Charles Darwin (Galapagos, Equateur) \$ 10.000
- formation in situ des gardiens du Parc national de Simen, Ethiopie (1982/83) \$ 9.691
- contribution financière pour un cours de formation sur la télédétection et son application à la gestion de la faune sauvage à Télésatio, Italie, pour des participants du Brésil, de Chypre, de l'Ethiopie, de l'Inde et du Népal (juillet 1982) \$ 15.000

- aide financière au Collège de gestion de la faune à Mweka (centre de formation régional), Tanzanie (1982/83) \$ 105.000
- aide financière pour un séminaire sur la protection de la faune sauvage en Argentine (1983) \$ 20.000
- contribution financière pour un voyage d'études organisé en avril 1983 sur la conservation des régions marécageuses, pour des participants de l'Espagne, de la France, du Sénégal et de la Tunisie \$ 10.000
- contribution financière pour un séminaire organisé en juillet 1983 par l'ICOMOS à l'intention de jeunes architectes spécialisés dans le domaine de la préservation, avec des participants de la Bulgarie, de Chypre, de la Grèce, de Malte, de la Pologne, du Portugal, de la Turquie et de la Yougoslavie \$ 8.000
- contribution financière pour un symposium international sur la préservation et la restauration des sites culturels en plein air, Brésil (1983) \$ 15.000
- assistance financière pour un atelier de travaux pratiques sur la conservation des peintures murales des Grottes d'Ellora en Inde (1983) \$ 16.200
- contribution financière pour des cours de formation dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de gestion du site maya de Copan, Honduras (1983) \$ 28.950
- contribution financière pour des programmes de formation et d'écologie à la Réserve de la biosphère de Río Plátano, Honduras (1983) \$ 4.975
- assistance financière pour un atelier sur la conservation du patrimoine naturel dans les Etats arabes au Parc naturel de Wadi el Kouf, Jamahiriya arabe libyenne (1983) \$ 12.000

- assistance financière pour un séminaire sur la conservation des biens culturels à Moenjodaro, Pakistan (1983)	\$ 20.000
- contribution financière pour un atelier sur la conservation du patrimoine naturel dans les Caraïbes aux Iles Vierges, Etats-Unis (1983)	\$ 3.000
- contribution financière pour l'organisation d'un symposium et d'un atelier de travaux pratiques internationaux sur la conservation de la brique crue, au Pérou (1983)	\$ 42.400
- contribution financière pour des cours de formation sur la conservation des structures, au Brésil (1983/84)	\$ 4.000
- contribution financière pour un séminaire de formation sur la conservation des fortifications et de l'architecture militaire en Amérique latine, à Haïti (1983)	\$ 19.000
	<hr/>
	\$ 407.516

e) Coopération technique (pour des travaux de sauvegarde de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial)

Lors de sa cinquième session, le Comité a accordé une coopération technique aux Etats parties suivants :

	\$
- <u>Chypre - Paphos</u>	54.000
- <u>Egypte - Centre historique du Caire</u>	30.000
- <u>Malte - Hypogée de Hal Saflieni</u>	9.000
- <u>Malte - Ville de La Valette et les temples de Ggantija</u>	3.250
- <u>Pologne - Centre historique de Cracovie</u>	75.000
- <u>Sénégal - Ile de Gorée</u>	40.700

- <u>Syrie</u> - <u>Vieille ville de Damas</u>	67.800
<hr/>	
Sous-total pour les demandes de coopération technique dans le domaine du patrimoine culturel	279.750
- <u>Ethiopie</u> - <u>Parc national du Simen</u>	113.450
- <u>Guinée</u> - <u>Réserve naturelle inté- grale du Nimba</u>	70.300
- <u>Népal</u> - <u>Parc national de Sagarmatha</u>	54.900
- <u>Tunisie</u> - <u>Parc national de l'Ichkeul</u>	30.000
<hr/>	
Sous-total pour les demandes de coopération technique dans le domaine du patrimoine naturel	268.650
TOTAL	548.400 =====

En outre, le Comité, lors de sa cinquième session, a approuvé au titre de la réserve de fonds destinée aux projets de petite envergure (ceux dont le coût ne dépasse pas 20.000 \$) un montant de 152.100 \$. Les projets suivants ont été financés au titre de cette réserve :

- Honduras : service de spécialistes et équipement pour les ruines de Copan \$ 20.000
- Panama : contribution financière à la formation du personnel, aux mesures de protection et à l'achat d'équipement pour le Parc national de Darien \$ 20.000

Lors de sa sixième session, le Comité a accordé une coopération technique aux Etats parties suivants :

	\$
- <u>Bulgarie - Boyana, Ivanovo et Cavalier de Madara</u>	48.000
- <u>Haïti - Citadelle Henry, Parc national historique</u>	57.200
- <u>Honduras - Site Maya de Copan</u>	24.050
- <u>Royaume hachémite de Jordanie - Vieille Ville de Jérusalem</u>	100.000
- <u>Pakistan - Ruines archéologiques de Moenjodaro</u>	34.000
- <u>Yougoslavie - Région naturelle et culturelle historique de Kotor</u>	50.000
	<hr/>
Sous-total des demandes de coopération technique concernant des biens culturels	313.250
- <u>Ethiopie - Parc national de Simen</u>	21.000
- <u>Honduras - Réserve de la Biosphère de Río Plátano</u>	67.025
- <u>Népal - Parc national de Sagarmatha</u>	61.995
- <u>Panama - Parc national de Darien</u>	55.000
- <u>Sénégal - Parc national de Niokolo-Koba</u>	27.031
- <u>Sénégal - Parc national de Djoudj</u>	29.132
- <u>Seychelles - Atoll d'Aldabra</u>	21.000
	<hr/>
Sous-total des demandes de coopération technique concernant des biens naturels	282.183
TOTAL	595.433 =====

En outre, le Comité lors de sa sixième session a approuvé au titre de la réserve de fonds destinée aux projets de petite envergure un montant de 148.858 \$. Les projets suivants ont été financés au titre de cette réserve :

- Tanzanie : équipement pour le Collège de gestion de la faune africaine \$ 15.000
- Tanzanie : contribution pour l'élaboration d'un plan de conservation et de gestion pour Kilwa Kisiwani et Songo Mnara \$ 6.500
- Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) : contribution financière au programme d'assistance technique de l'ICCROM pour la fourniture de documentation technique et de matériel de conservation aux Etats parties à la Convention \$ 20.000

IV. Activités promotionnelles

12. Un effort particulier a été fait par le Secrétariat de l'Unesco pour faire mieux connaître au public la Convention du patrimoine mondial, ses objectifs et les progrès faits dans sa mise en oeuvre. A cet effet, les activités suivantes ont notamment été réalisées :

- organisation d'une projection permanente de diapositives durant deux réunions du Conseil d'administration du PNUE, tenues à Nairobi du 10 mai au 2 juin 1982;
- présentation des sites du patrimoine mondial sur un planisphère lors de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (Mexico, 26 juillet - 6 août 1982);
- présentation d'un programme audio-visuel sur la Convention lors du Congrès mondial sur les parcs nationaux (Bali, 11 - 22 octobre 1982);
- projection de diapositives des sites du patrimoine mondial pendant plusieurs mois au siège de l'Unesco;
- organisation d'une session d'information sur la Convention à Abidjan les 14 et 15 décembre 1982;

- publication dans une circulaire de l'Union postale universelle d'un article sur la Convention et sur 112 sites du patrimoine mondial, invitant toutes les administrations postales à émettre des timbres à ce sujet, à l'occasion du 10ème anniversaire de la Convention;
- publication en anglais, arabe, espagnol et français de deux numéros spéciaux du bulletin "Patrimoine culturel de l'humanité", consacrés à la Convention;
- publication d'une brochure destinée à la presse sur les objectifs de la Convention et sur 112 sites du patrimoine mondial;
- publication, en anglais, en espagnol et en français, d'un livre intitulé "un Patrimoine pour tous", présentant 57 sites du patrimoine mondial, illustré de photographies en couleurs; un deuxième volume présentant 55 autres sites est en préparation;
- conclusion d'un contrat avec la maison d'édition "Etudes vivantes" en vue de la publication d'une série de livres pour enfants traitant de sites du patrimoine mondial; deux volumes consacrés à la vallée de Kathmandou et au parc national de Sagarmatha, d'une part, et à Carthage, El Jem et la Médina de Tunis, d'autre part, ont paru en 1982; un troisième volume, consacré à l'Ile de Gorée, est en préparation;
- publication d'articles sur la Convention dans les périodiques "Nature et ressources" (Vol. XVIII, N° 1, janvier-mars 1982) et "Informations Unesco" (N° 773 - "De nouvelles inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial", 1982); publication d'un article sur l'Atoll d'Aldabra dans "Nature et ressources" (Vol. XIX, N° 1, janvier-mars 1983);
- production d'une série de 48 diapositives présentant des sites du patrimoine mondial, accompagnée d'un texte explicatif en anglais, espagnol et français;
- production du calendrier de l'Unesco pour 1983, sous forme d'une affiche sur la Convention;
- apposition d'une flamme sur tout le courrier expédié par l'Unesco en 1982, portant le titre de la Convention et l'emblème du patrimoine mondial;

- préparation de numéros spéciaux de la revue "Ambio" (publiée par l'Académie royale des sciences de Suède) et de la revue "Monumentum" (publiée par l'ICOMOS), consacrés au patrimoine mondial;
- présentation d'une exposition sur l'Atoll d'Aldabra au Siège de l'Unesco en mai 1983.

Plusieurs pays ont participé à cet effort d'information. Parmi les initiatives nationales, il convient de noter en particulier les cérémonies qui ont été organisées pour inaugurer des plaques commémorant l'inscription de sites sur la Liste du patrimoine mondial : Arles et l'Abbaye de Fontenay (France), l'Eglise de Boyana (Bulgarie), Bryggen (Norvège), Burgess Shale (Canada), Carthage (Tunisie), les parcs nationaux des Everglades, du Grand Canyon, de Mammoth Cave et de Redwood, Mesa Verde et Parc olympique (Etats-Unis d'Amérique), Ngorongoro (Tanzanie), Olinda et Ouro Preto (Brésil), Paphos (Chypre) et l'atoll d'Aldabra (Seychelles).

Le nombre croissant de coupures de presse et de demandes de renseignements que le Secrétariat a reçues du monde entier, de la part de particuliers et d'organismes divers, montre que la Convention suscite un intérêt de plus en plus grand.

V. Question diverses

13. Le nombre croissant des Etats parties à la Convention, des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et des activités d'assistance technique a provoqué un accroissement de la charge de travail du Secrétariat pour la mise en oeuvre de la Convention. En tenant compte de ce fait, le Comité a, depuis 1978, autorisé le financement par le Fonds du patrimoine mondial d'une assistance temporaire au Secrétariat. Les fonds accordés pour cette aide ont été partagés équitablement entre les deux Divisions du Secrétariat qui sont responsables conjointement de la mise en oeuvre de la Convention : la Division du patrimoine culturel au Secteur de la culture et la Division des sciences écologiques au Secteur des sciences. Le Comité est néanmoins conscient que chaque Division éprouve de plus en plus de difficultés à accomplir toutes les tâches requises pour permettre au Comité de remplir pleinement les fonctions qui lui ont été assignées par la Convention. Par conséquent, le Comité renouvelle son appel pour un renforcement du personnel qui devrait, à son avis, être financé par le programme ordinaire de l'Organisation.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL
(1972)

ANNEXE I

Liste des Etats ayant déposé un instrument de
ratification, d'acceptation ou d'adhésion

au 24 mai 1983

<u>Etats</u>	<u>Date du dépôt de la ratification (R) de l'acceptation (Ac) ou de l'adhésion (A)</u>
AFGHANISTAN	20. 3.79 R
ALGERIE	24. 6.74 R
ALLEMAGNE (Rép. féd. d')	23. 8.76 R
ARABIE SAOUDITE	7. 8.78 Ac
ARGENTINE	23. 8.78 Ac
AUSTRALIE	22. 8.74 R
BENIN	14. 6.82 R
BOLIVIE	4.10.76 R
BRESIL	1. 9.77 Ac
BULGARIE	7. 3.74 Ac
BURUNDI	19. 5.82 R
CANADA	23. 7.76 Ac
CHILI	20. 2.80 R
CHYPRE	14. 8.75 Ac
COLOMBIE	24. 5.83 Ac
COSTA RICA	23. 8.77 R
COTE D'IVOIRE	9. 1.81 R
CUBA	24. 3.81 R
DANEMARK	25. 7.79 R
EGYPTE	7. 2.74 R
EQUATEUR	16. 6.75 Ac
ESPAGNE	4. 5.82 Ac
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	7.12.73 R
ETHIOPIE	6. 7.77 R
FRANCE	27. 6.75 Ac
GHANA	4. 7.75 R
GRECE	17. 7.81 R
GUATEMALA	16. 1.79 R
GUINEE	18. 3.79 R
GUYANE	20. 6.77 Ac
HAITI	18. 1.80 R
HONDURAS	8. 6.79 R

INDE	14.11.77	R
IRAK	5. 3.74	Ac
IRAN	26. 2.75	Ac
ITALIE	23. 6.78	R
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE	13.10.78	R
JORDANIE	5. 5.75	R
LIBAN	3. 2.83	R
MALAWI	5. 1.82	R
MALI	5. 4.77	Ac
MALTE	14.11.78	Ac
MAROC	28.10.75	R
MAURITANIE	2. 3.81	R
MOZAMBIQUE	27.11.82	R
MONACO	7.11.78	R
NEPAL	20. 6.78	Ac
NICARAGUA	17.12.79	Ac
NIGER	23.12.74	Ac
NIGERIA	23.10.74	R
NORVEGE	12. 5.77	R
OMAN	6.10.81	Ac
PAKISTAN	23. 7.76	R
PANAMA	3. 3.78	R
PEROU	24. 2.82	R
POLOGNE	29. 6.76	R
PORTUGAL	30. 9.80	R
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	13. 8.75	Ac
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	22.12.80	R
REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE	2. 8.77	R
REPUBLIQUE UNIE DU CAMEROUN	7.12.82	R
SAINT-SIEGE	7.10.82	A
SENEGAL	13. 2.76	R
SEYCHELLES	9. 4.80	Ac
SOUDAN	6. 6.74	R
SRI LANKA	6. 6.80	Ac
SUISSE	17. 9.75	R
TUNISIE	10. 3.75	R
TURQUIE	16. 3.83	R
YEMEN DEMOCRATIQUE	7.10.80	Ac
YOUGOSLAVIE	26. 5.75	R
ZAIRE	23. 9.74	R
ZIMBABWE	16. 8.82	R

Biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial

par décision du Comité du patrimoine mondial

au 17 décembre 1982

ANNEXE II

Etat partie ayant soumis
la proposition d'inscription du bien
conformément à la Convention :

Nom du bien

Algérie	La Kalâa des Béni Hammad
"	Tassili n'Ajjer
"	Vallée du M'Zab
"	Djémila
"	Tipasa
"	Timgad
République fédérale d'Allemagne	Cathédrale d'Aix-la-Chapelle
"	Cathédrale de Spire
"	La résidence de Wurtzbourg avec les jardins de la Cour et la place de la Résidence
Argentine	Los Glaciares
Australie	Parc national du Kakadu
"	La Grande Barrière
"	La Région des Lacs Willandra
"	Parcs nationaux des étendues sauvages de Tasmanie occidentale
"	Les Iles Lord Howe
Brésil	Ville historique d'Ouro Preto
"	Centre historique de la ville d'Olinda
Bulgarie	Eglise de Boyana
"	Cavalier de Madara
"	Tombe thrace de Kazanlak
"	Eglises rupestres d'Ivanovo
Canada	Parc national historique de l'Anse aux Meadows
"	Parc national Nahanni
"	Parc provincial des Dinosaures
"	Site de Burgess Shale
"	Ile Anthony
"	Le Secteur du précipice à bisons "Head-Smashed-In Bison Jump Complex"
Canada et Etats-Unis d'Amérique	Parc national de Kluane et Monument national de Wrangell-St.Elias
Chypre	Paphos

Etat partie ayant soumis
la proposition d'inscription du bien
conformément à la Convention

Nom du bien

Cote d'Ivoire	Parc national de Taï
Cuba	Vieille ville de La Havane et son système de fortifications
Egypte	Memphis et sa nécropole - les zones des Pyramides de Guizeh à Dahchour
"	La Thèbes antique et sa nécropole
"	Les Monuments de Nubie d'Abou Simbel à Philae
"	Le Caire islamique
"	Abou Mena
Equateur	Iles Galapagos
"	Ville de Quito
Etats-Unis d'Amérique	Parc national Redwood
"	Mesa Verde
"	Yellowstone
"	Parc national du Grand Canyon
"	Parc national des Everglades
"	Independence Hall
"	Parc national de Mammoth Cave
"	Parc national Olympique
"	Site historique d'Etat des Cahokia Mounds
Ethiopie	Parc national du Simen
"	Eglises creusées dans le roc de Lalibela
"	Fasil Ghebi
"	Basse vallée de l'Aouache
"	Tiya
"	Axoum
"	Basse vallée de l'Omo
France	Mont St. Michel et sa baie
"	Cathédrale de Chartres
"	Palais et parc de Versailles
"	Basilique et colline de Vezelay
"	Grottes ornées de la Vallée de la Vézère
"	Palais et parc de Fontainebleau
"	Château et domaine de Chambord
"	Cathédrale d'Amiens
"	Théâtre antique et ses abords et "Arc de Triomphe" d'Orange
"	Monuments romains et romans d'Arles
"	Abbaye cistercienne de Fontenay
"	Saline royale d'Arc et Senans

Etat partie ayant soumis
la proposition d'inscription du bien
conformément à la Convention :

Nom du bien

Ghana	Forts et Châteaux de Volta, d'Accra et ses environs et des régions centrale et ouest
"	Bâtiments traditionnels Asante
Guatemala	Parc national de Tikal
"	Antigua Guatemala
"	Parc archéologique et ruines de Quirigua
Guinée et Cote d'Ivoire	Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba
Haïti	Parc national historique - Citadelle, Sans Souci, Ramiers
Honduras	Site maya de Copan
"	Réserve de la biosphère Rio Platano
Iran	Tchogha Zanbil
"	Persépolis
"	Meidan-e Shah, Ispahan
Italie	Art rupestre du Valcamonica
"	Centre historique de Rome
"	L'église et le couvent dominicain de Santa Maria delle Grazie avec "La Cène" de Léonard de Vinci
"	Centre historique de Florence
Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste	Site archéologique de Leptis Magna
"	Site archéologique de Sabratha
"	Site archéologique de Cyrène
Royaume hachémite de Jordanie	La vieille ville de Jérusalem et ses remparts
Malte	Hypogée de Hal Safliéni
"	Ville de La Valette
"	Temples de Ggantija
Maroc	Médina de Fès
Népal	Parc national de Sagarmatha
"	Vallée de Kathmandu

Etat partie ayant soumis
la proposition d'inscription du bien
conformément à la Convention :

Nom du bien

Norvège	"Stavkirke" d'Urnes
"	Quartier de "Bryggen" dans la ville de Bergen
"	Røros
Pakistan	Ruines archéologiques de Mohenjo Daro
"	Taxila
"	Ruines bouddhistes de Takht-i-Bahi et
"	vestiges de Sahr-i-Bahlol
"	Monuments historiques de Thatta
"	Fort et Jardins de Shalimar à Lahore
Panama	Les fortifications de la côte caraïbe
"	du Panama : Portobelo, San Lorenzo
"	Parc national du Darien
Pologne	Centre historique de Cracovie
"	Mines de sel de Wieliczka
"	Camp de concentration d'Auschwitz
"	Parc national de Bialowieza
"	Centre historique de Varsovie
République arabe syrienne	Ancienne ville de Damas
"	Ancienne ville de Bosra
"	Site de Palmyre
République-Unie de Tanzanie	Zone de conservation de Ngorongoro
"	Ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara
"	Parc national de Serengeti
"	Réserve de gibier de Selous
Sénégal	Ile de Gorée
"	Parc national du Niokolo-Koba
"	Parc national des oiseaux du Djoudj
Seychelles	Atoll d'Aldabra
Sri Lanka	Ville sainte d'Anuradhapura
"	Cité historique de Polonnaruwa
"	Ville ancienne de Sigiriya

Etat partie ayant soumis
la proposition d'inscription du bien
conformément à la Convention :

Nom du bien

Tunisie	Médina de Tunis
"	Site archéologique de Carthage
"	Amphithéâtre d'El Jem
"	Parc national de l'Ichkeul
Yémen démocratique	Ancienne ville de Shibam et son mur d'enceinte
Yougoslavie	Vieille ville de Dubrovnik
"	Le vieux Ras avec Sopocani
"	Noyau historique de Split avec le Palais de Dioclétien
"	Parc national de Plitvicka
"	Contrée naturelle et culturo-historique d'Ohrid
"	Contrée naturelle et culturo-historique de Kotor
"	Parc national Durmitor
Zaïre	Parc national des Virunga
"	Parc national de la Garamba
"	Parc national du Kahuzi-Biega